

CANEVAS INDICATIF DE PLAN INDIVIDUEL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (version 2014)

Avertissement préalable : A partir de 2014, les exploitants des établissements IPPC sont tenus de compléter et de rentrer leur plan individuel au moyen de l'application REGINE (<http://bilan.environnement.wallonie.be/>). Ils ne doivent donc plus utiliser le présent canevas.

Pour plus d'information sur les plans individuels de prévention et de gestion des déchets, n'hésitez pas à consulter la page « Sols et déchets/ Prévention et gestion des déchets industriels / Plans individuels de prévention et de gestion des déchets industriels » du Portail environnement de Wallonie.

1) Présentation de la société

Société
Dénomination et raison sociale
Adresse
Téléphone
Fax
Mail
Site Internet

Personne de contact
Nom
Fonction
Tél
Mail

2) Présentation des activités de l'entreprise

Numéro de Référence du Permis
Localisation
Description générale des installations
Bref historique de la production (date de mise en route des différentes unités)
Aperçu des procédés mis en œuvre et des différentes gammes de produits
Indicateur(s) d'activité

3) Types de déchets résultant des activités de la société, par exemple :

- Liés directement à la production
- Liés aux systèmes d'épuration des eaux, de filtration des émissions atmosphériques
- Résultant d'activités occasionnelles ou exceptionnelles (ex. : chantiers de construction, de démolition, travaux de désamiantage, ...)
-
-

4) Principales catégories de déchets :

Historique des quantités et de la dangerosité

Code et nom du déchet	Dangereux ou non-dangereux	2009	2010	2011	2012	2013

5) Données chiffrées relatives à l'évolution des productions de produits ou de tout autre indicateur d'activité pertinent.

Veillez présenter ces données sous forme de tableaux et de graphiques au cours de 5 années écoulées en ventilant ces données selon les gammes de produits les plus significatives

6) Evolution des productions de déchets.

Quelles sont les quantités annuelles de déchets qui seront générés dans les 3 (ou mieux 5) années à venir ?

Veillez ventiler ces données selon les catégories de déchets les plus significatives en terme de quantité et/ou en terme de dangerosité. Veillez spécifier s'il s'agit de déchets liés directement à la production ou résultant d'activités exceptionnelles ou occasionnelles.

Code et nom du déchet	Dangereux ou non-dangereux	2014	2015	2016	2017	2018

Quelles sont les quantités annuelles de produits fabriqués lors des mêmes exercices ?

Veillez commenter ces informations

Pouvez-vous proposer des formules de corrélation entre l'indicateur d'activité et la génération de déchets ?

Ex . : $quantité\ de\ déchet\ A = quantité\ de\ produit\ 1 * facteur\ A1 + quantité\ de\ produit\ 2 * facteur\ A2 + ...$
 $quantité\ de\ déchet\ B = quantité\ de\ produit\ 1 * facteur\ B1 + quantité\ de\ produit\ 2 * facteur\ B2 + ...$

7) Gestion des déchets et actions de prévention déjà mises en œuvre

Expliquez le système de gestion déjà en place et décrivez les actions que vous avez déjà mises en œuvre en précisant s'il s'agit d'actions individuelles ou d'actions menées dans le cadre d'un plan sectoriel :

- Plan de prévention et de gestion des emballages.
- Actions dans le cadre d'une convention environnementale (obligation de reprise, ...).
- Formation et sensibilisation du personnel.
- Recyclage ou valorisation interne des résidus de production.
- Modifications dans le choix des approvisionnements.
- Modification ou amélioration du processus de production.
- Modification de l'outil
- Modification dans la maîtrise du processus de production et dans le contrôle qualité.
-
-

Avez-vous pu mesurer les impacts de ces actions sur :

- les quantités de déchets générés ?
- la dangerosité des déchets générés ?

8) Evaluation des procédés mis en œuvre au regard des meilleures technologies disponibles (MTD).

Pour chaque procédé de production, veuillez préciser et commenter la situation actuelle vis-à-vis des MTD.

La société met en œuvre une MTD.

La société ne met pas en œuvre une MTD, mais :

- les performances atteintes sont équivalentes à celles d'une MTD ;
- il n'existe pas encore officiellement de MTD (pas de BREF adopté) ;
- le BREF ne fournit pas d'informations sur les quantités de déchets générés en mettant en œuvre une MTD ;
- économiquement, il n'est pas possible de passer à une MTD à court ou moyen terme (l'outil actuel de production ne sera pas amorti avant x années, situation concurrentielle difficile, marché déprimé, ...) ;
- nous jugeons l'investissement trop important par rapport aux gains environnementaux (*joindre les éléments justificatifs ou les tenir à la disposition de l'administration*) ;
- le passage à une MTD est prévu à l'horizon xxx (l'investissement est programmé) ;
- ...

9) Avez-vous déjà bénéficié d'aides à l'investissement (ex. : prime spécifique en matière d'environnement) ? Oui / Non

Si oui : en quelle année ?

pour quel investissement ?

s'agissait-il d'une aide fédérale / régionale / autre (préciser)

En cas d'aide régionale, pouvez-vous préciser le service et la personne de contact au sein du SPW (ex-DGRNE / ex-DGEE / ...) ?

10) Données relatives à l'évolution de la dangerosité des déchets.

- mentionner les principaux éléments ou substances rendant les déchets dangereux ou susceptibles de les rendre dangereux
- étayer ces données par tous les éléments utiles, notamment les analyses qu'elles aient été effectuées par un laboratoire agréé, par une société de traitement de déchets ou par un laboratoire interne à la société.
- Avez-vous constaté une évolution de la composition et de la dangerosité des déchets depuis cinq ans / dix ans ?
Si oui, pouvez-vous apporter un commentaire.

11) Engagement de l'entreprise à l'élaboration d'un plan de prévention et d'amélioration de la gestion pour les 5 années à venir.

Pour rappel , la prévention des déchets vise à éviter la production de déchet et pour les déchets produits, à limiter leur dangerosité.

L'exploitant s'engage à mettre en œuvre un programme de prévention de la production et de la dangerosité des déchets qu'il génère ainsi qu'un programme d'amélioration de leur gestion.

Ce programme comportera, par exemple, les actions suivantes :

- (1) Etude des procédés générateurs de déchets. Améliorations possibles et/ou technologies alternatives permettant de contribuer à un objectif de prévention.
- (2) Contraintes du permis
- (3) Plan de mise en place d'un tri sélectif
- (4) Analyse de valorisation
- (5) Analyse de recyclage
- (6) Filières de traitement
- (7)

Pour chaque type de déchet, et à production industrielle constante par rapport à l'année 2012 (ou une moyenne des 3 dernières années – explicitez votre choix), l'exploitant visera les objectifs suivants :

- 1) réduction de x % des quantités
- 2) réduction de la dangerosité des flux de déchets suivants :
- 3) étalement de l'objectif sur les années 2014-2018

Exemple de tableau de synthèse du plan de prévention et d'amélioration de la gestion.

	ACTION	OBJECTIF	ECHEANCE
1	Etude des procédés	Etablir la genèse des déchets. Identifier les principales pistes de prévention	Fin 2014
2	Recyclage	Min 10% de la quantité 2012	2015
3	Aménagement d'une zone de tri	Selon conclusions de action 1	2015
4
5			
6			
7			
8			
